

## COMMISSION REGIONALE DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

## PROCÈS-VERBAL n°01

Réunion du : Vendredi 14 juin 2019

Présidence : Me Xavier TORBIERO

Présents : M. Claude GOUT, M. Jean-Jacques VAYTET

Excusés : Me Philippe CARLINI, Me Jean Marc LE GALLO, Me Laurent LAILLET

La Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales,

Se saisissant elle-même, conformément à l'article 16 des Statuts de la Ligue Méditerranée de Football (LMF), afin d'étudier les candidatures pour le renouvellement des délégués supplémentaires élus pour un an aux Assemblées Fédérales,

Elections devant se dérouler le samedi 29 juin 2019 lors de l'Assemblée Générale de la Ligue,

Constatant que les candidats, ci-dessous, remplissent les conditions d'éligibilités prévues par l'article 4 des Statuts de la L.M.F,

- → Titulaires (2 candidats pour 2 postes à pourvoir)
- M. Jean Louis DISTANTI
- M. Noël MANNINO
- ▲ Suppléants (2 candidats pour 2 postes à pourvoir)
- M. Philippe DI MARCO (suppléant de M. Jean Louis DISTANTI)
- M. Mathieu SAVY (suppléant de M. Noël MANNINO)

Vu les articles 12, 13 et 16 des Statuts de la LMF

La Commission donne un avis favorable sur la régularité et la recevabilité des candidatures proposées Procès-verbal établi en vue de l'Assemblée Générale de la LMF du 29 juin 2019.

Le Président, Me Xavier TORBIERO